

# Terminale Bac Pro Optique Lunetterie (Bac Pro OL)

## Objectifs

Le titulaire du Bac Pro Optique Lunetterie maîtrisera les trois aspects essentiels de la profession :

### Scientifique et technique

- Pratique d'examen de la vue, de mesures optométriques et de tests permettant d'évaluer l'acuité et la perception visuelles.
- Réalisation et adaptation, à la vue des clients, d'articles (lunettes, lentilles de contact) destinés à corriger les défauts ou les déficiences de la vue.
- Montage des verres en atelier, vérification, découpage, meulage, polissage et insertion dans la monture.

### Relationnel

- Conseils aux utilisateurs sur l'équipement le mieux adapté, sur les performances des verres disponibles et relations avec d'autres professionnels de la Santé.

### Commercial

- Vente de lunettes, lentilles et autres instruments d'optique et de mesures, ainsi que des fournitures associées (étuis, produits d'entretien...).
- Gestion des stocks, management des salariés, service après-vente et éventuelles réparations.

## Entreprises d'accueil

Le diplômé exerce dans des PME ou TPE relevant des secteurs de la conception-fabrication-industrialisation, de la distribution de produits ou de services aux professionnels de la vision, ou de la distribution d'optique-lunetterie de détail pour le grand public.

## Prérequis

- **Âge** : de 15 à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : 1<sup>ère</sup> de la même filière ou titulaire d'un Bac de la « même famille ».
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

## Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

\* *Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

## Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
40033101	9295

### Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 4 (cadre européen des certifications).

### Durée de la formation

700 heures (sur 1 an).  
Démarrage en septembre.

### Durée du contrat

1 an, modulable en fonction du positionnement\* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

### Rythme de l'alternance

En moyenne : 15 jours en UFA,  
15 jours en entreprise.  
*Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.*  
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

## Coordonnées de l'UFA



### Lycée Professionnel Privé Le Marais Sainte Thérèse

48 Boulevard Thiers  
42000 SAINT ETIENNE  
04 77 92 86 50  
[www.lycee-professionnel-centre-formation-lemarais-sainte-therese.fr](http://www.lycee-professionnel-centre-formation-lemarais-sainte-therese.fr)  
Responsable UFA : M. Robin COLOMBET  
[robin.colombet@lmstherese.fr](mailto:robin.colombet@lmstherese.fr)  
Assistante administrative : Céline DUCLAUX  
[celine.duclaux@lmstherese.fr](mailto:celine.duclaux@lmstherese.fr)

## Contenu de formation

	Matières
Matières générales	Français
	Histoire géographie et éducation civique
	Langue vivante : anglais
	Education Physique et Sportive (EPS)
	Arts appliqués
	Prévention Santé Environnement (PSE)
	Eco-gestion
	Mathématiques / Sciences
Matières professionnelles	Technologie
	Construction
	Examen préalable
	Adaptation et prise de mesure
	Réalisation d'équipement

### Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- une organisation coopérative des apprentissages
- une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

## Évaluations certificatives / Sessions d'examen \*

Epreuves	Coeff.	Type	Forme
Français	2,5	Ponctuel	Ecrit (2h30)
Histoire Géographie Enseignement Moral et Civique	2,5	Ponctuel	Ecrit (2h)
Langue Vivante Anglais	2	Ponctuel	Oral (20 min)
EPS	1	CCF	Pratique
Arts appliqués et cultures artistiques	1	CCF	Ecrit
Mathématiques	1,5	CCF	Pratique et Ecrit
Sciences physiques et chimiques	1,5	CCF	Pratique et Ecrit
Economie Gestion	1	Ponctuel	Ecrit (2h)
PSE	1	Ponctuel	Ecrit (2h)
Etude et Suivi du dossier	3	Ponctuel	Ecrit (3h)
Examen préalable	3	Ponctuel	Pratique (45 min)
Adaptation et prise de mesures	5	CCF	Pratique
Réalisation d'équipement	4	CCF	Pratique

\* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

## Références : Taux moyens du CFA régional

	2020	2019	2018
<b>Taux de réussite globaux</b>	<b>90%</b>	<b>87,06%</b>	<b>83,99%</b>
• Niveau 3 (CAP / CAPA / MC / TP/ DE...)	92%	96,69%	97,26%
• Niveau 4 (Bac Pro / Bac Pro A / BP...)	95%	91,89%	89,20%
• Niveau 5 (BTS / BTSA / titre Bac+2...)	88%	82,24%	80,73%
• Niveau 6 (Formations Bac+3)	80%	60%	68,75%
• Niveau 6 (Formations Bac+3)	75%	-	-
<b>Insertion professionnelle</b> (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	<b>44%</b>	<b>70%</b>	<b>82%</b> <b>(dont taux de poursuite d'étude)</b>
<b>Taux de poursuite d'étude</b>	<b>44%</b>	<b>18%</b>	
<b>Satisfaction globale Apprenti(e)</b> (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	<b>Résultats enquête en cours</b>	<b>87%</b>	<b>88%</b>

## Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)

- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)

- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

## Après la formation

### Suites de parcours possibles / Passerelles :

BTS (exemple : BTS Opticien Lunetier).

### Débouchés professionnels :

Le titulaire du Bac Pro Optique Lunetterie est un salarié qui intervient dans le domaine paramédical au sein d'une profession réglementée et sous clause de confidentialité. Il exerce son activité sous la responsabilité d'un opticien. Monteur-vendeur ou responsable d'atelier, le titulaire du bac pro Optique Lunetterie travaille essentiellement dans les magasins d'optique, où il assiste l'opticien lunetier.

Il assure des fonctions techniques (conception, réalisation, montage, contrôle et maintenance des équipements optiques). Il peut participer à la gestion administrative et commerciale de l'entreprise (vente, animation, gestion des stocks). Il est apte à effectuer les analyses préalables à l'examen de vision réalisé par l'opticien.

## Modalités financières

### Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût moyen préconisé par France Compétences : 7 600 €.

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge en partie par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), et l'autre partie par l'employeur lui-même.

## Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année	27%	43%	53%*	100 %*
2 <sup>ème</sup> année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 <sup>ème</sup> année	55%	67%	78 %*	100 %*

\* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

### Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
  - Vous intégrez une classe en 1<sup>ère</sup> Bac Pro en apprentissage, après une 2<sup>nd</sup>e professionnelle ou générale sous statut scolaire, ou un CAP sous statut scolaire, en lien avec ce métier : La rémunération sera équivalente à une 2<sup>e</sup> année d'exécution de contrat.
  - Vous intégrez la Terminale Bac Pro en apprentissage après avoir suivi ce diplôme sous statut scolaire jusqu'en 1<sup>ère</sup> année de Bac Pro : La rémunération sera celle d'une 3<sup>e</sup> année d'exécution du contrat.
  - Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
    - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
    - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
    - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
- À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

## Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1<sup>er</sup> équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

## Délais d'inscription

**Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2021.**

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement\* à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

## Publics accueillis

Formation proposée en mixité des publics apprentis et scolaires.

\* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

## Accès par transport

- Parking gratuit à proximité (Zénith).
- Parc à vélo à l'intérieur de l'établissement.
- Ligne de bus à proximité : 10.
- Gare TGV Ter à proximité : Chateaucieux/Carnot.
- Tramway : arrêt « cité du design ».

## Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

## Les + de la formation

### • Engagements et partenariats

Label H+

### • Restauration

- Cantine / self sur place
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

### • Hébergement

Internat à 10 min à pied de l'établissement

## Matériel / Équipement

Plateaux techniques de la filière Optique Lunetterie du lycée professionnel  
Magasin pédagogique.

## Coordonnées de l'UFA



### Lycée Professionnel Privé Le Marais Sainte Thérèse

48 Boulevard Thiers  
42000 SAINT ETIENNE  
04 77 92 86 50

[www.lycee-professionnel-centre-formation-lemarais-sainte-therese.fr](http://www.lycee-professionnel-centre-formation-lemarais-sainte-therese.fr)

Responsable UFA : M. Robin COLOMBET | [robin.colombet@lmstherese.fr](mailto:robin.colombet@lmstherese.fr)  
Assistante administrative : Céline DUCLAUX | [celine.duclaux@lmstherese.fr](mailto:celine.duclaux@lmstherese.fr)

### CFA de rattachement :



(siège régional)  
4 rue de l'Oratoire  
69300 CALUIRE ET CUIRE  
[cfa@akteap.cneap.fr](mailto:cfa@akteap.cneap.fr)  
[www.cfa-creap.com](http://www.cfa-creap.com)

Association loi 1901  
Numéro UAI : 0693764S  
N°SIRET : 50304921500026